

**BNP PARIBAS**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2011**

**Deloitte & Associés**  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2011**

Aux Actionnaires  
**BNP Paribas**  
16, boulevard des Italiens  
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de BNP Paribas, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II - Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, marqué par une crise économique et une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 3.d, 4.a, 4.b, 4.c et 4.e de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille, notamment en ce qui concerne le risque souverain grec.

### Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

### Valorisation des titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (notes 1 et 4.e de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes de portefeuille.

### Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1, 4.j et 6.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

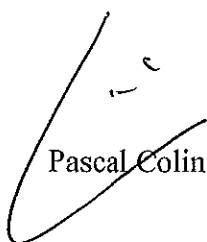
Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 mars 2012

Les commissaires aux comptes

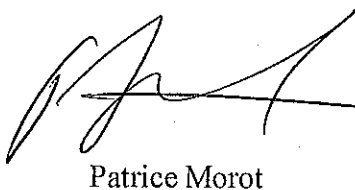
Deloitte & Associés

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Pascal Colin



Patrice Morot



Guillaume Potel



**BNP PARIBAS** | La banque d'un monde qui change

---

**ETATS FINANCIERS DE**

**BNP PARIBAS SA**

**au 31 décembre 2011**



# SOMMAIRE

|   |               |
|---|---------------|
| <b>COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2011</b>  | <b>- 3 -</b>  |
| <b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2011</b>  | <b>- 4 -</b>  |
| <b>1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS SA</b>              | <b>- 5 -</b>  |
| <b>2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2011</b>  | <b>- 17 -</b> |
| <b>3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2011</b>                  | <b>- 18 -</b> |
| 3.a Marge d'intérêts  | - 18 -        |
| 3.b Revenus des titres à revenu variable  | - 18 -        |
| 3.c Commissions   | - 19 -        |
| 3.d Coût du risque, provisions pour créances douteuses ou risques                   | - 20 -        |
| 3.e Gains ou pertes sur actifs immobilisés  | - 22 -        |
| 3.f Impôt sur les bénéfices   | - 23 -        |
| <b>4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2011</b>                              | <b>- 24 -</b> |
| 4.a Créances et dettes envers les établissements de crédit                          | - 24 -        |
| 4.b Opérations avec la clientèle  | - 25 -        |
| 4.c Titres détenus  | - 27 -        |
| 4.d Actions propres   | - 28 -        |
| 4.e Immobilisations financières   | - 29 -        |
| 4.f Dettes représentées par un titre  | - 31 -        |
| 4.g Autres actifs et passifs  | - 32 -        |
| 4.h Comptes de régularisation   | - 33 -        |
| 4.i Immobilisations d'exploitation  | - 34 -        |
| 4.j Provisions  | - 35 -        |
| 4.k Dettes subordonnées   | - 37 -        |
| <b>5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE</b>                                 | <b>- 41 -</b> |
| 5.a Engagements de financement  | - 41 -        |
| 5.b Engagements de garantie   | - 41 -        |
| 5.c Instruments financiers donnés ou reçus en garantie                              | - 42 -        |
| <b>6. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL</b>                         | <b>- 43 -</b> |
| 6.a Frais de personnel  | - 43 -        |
| 6.b Engagements sociaux   | - 44 -        |
| <b>7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>  | <b>- 45 -</b> |
| 7.a Evolution du capital  | - 45 -        |
| 7.b Tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2011 | - 50 -        |
| 7.c Notionnel des instruments financiers à terme                                    | - 51 -        |
| 7.d Informations sectorielles   | - 52 -        |
| 7.e Echéances des emplois et des ressources   | - 53 -        |
| 7.f Etats et territoires non coopératifs  | - 54 -        |

**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2011**

| En millions d'euros au 31 décembre  | Notes | Exercice 2011 | Exercice 2010 |
|---|-------|---------------|---------------|
| Intérêts et produits assimilés  | 3.a   | 23 427        | 21 516        |
| Intérêts et charges assimilées  | 3.a   | (16 693)      | (15 261)      |
| Revenus des titres à revenu variable  | 3.b   | 2 626         | 1 796         |
| Commissions (produits)  | 3.c   | 5 534         | 4 878         |
| Commissions (charges)   | 3.c   | (805)         | (1 047)       |
| Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation  |       | 152           | 2 533         |
| Pertes nettes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés                          |       | (953)         | (788)         |
| Autres produits d'exploitation bancaire   |       | 246           | 180           |
| Autres charges d'exploitation bancaire  |       | (124)         | (194)         |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>   |       | <b>13 410</b> | <b>13 613</b> |
| Frais de personnel  | 6.a   | (5 324)       | (5 517)       |
| Autres frais administratifs   |       | (3 466)       | (3 103)       |
| Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles |       | (499)         | (507)         |
| <b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>   |       | <b>4 121</b>  | <b>4 485</b>  |
| Coût du risque  | 3.d   | (1 923)       | (1 289)       |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>  |       | <b>2 198</b>  | <b>3 196</b>  |
| Gains nets sur actifs immobilisés   | 3.e   | 969           | 343           |
| Dotations nettes aux provisions réglementées  |       | (1)           | 43            |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>   |       | <b>3 166</b>  | <b>3 583</b>  |
| Impôt sur les bénéfices   | 3.f   | 300           | (118)         |
| <b>RESULTAT NET</b>   |       | <b>3 466</b>  | <b>3 465</b>  |

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2011**

| En millions d'euros au                               | Notes | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 |
|--|-------|------------------|------------------|
| <b>ACTIF</b>   |       |                  |                  |
| Caisse, banques centrales et CCP                     |       | 41 389           | 23 453           |
| Effets publics et valeurs assimilées                 | 4.c   | 116 528          | 136 232          |
| Créances sur les établissements de crédit            | 4.a   | 311 868          | 336 700          |
| Opérations avec la clientèle                         | 4.b   | 334 692          | 365 772          |
| Obligations et autres titres à revenu fixe           | 4.c   | 96 017           | 95 816           |
| Actions et autres titres à revenu variable           | 4.c   | 2 541            | 8 717            |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 4.c   | 4 857            | 4 924            |
| Parts dans les entreprises liées                     | 4.c   | 53 698           | 55 266           |
| Crédit-bail et location avec option d'achat          |       | 66               | 94               |
| Immobilisations incorporelles                        | 4.i   | 6 225            | 6 124            |
| Immobilisations corporelles                          | 4.i   | 2 204            | 2 185            |
| Actions propres                                      | 4.d   | 556              | 68               |
| Autres actifs  | 4.g   | 247 788          | 189 633          |
| Comptes de régularisation                            | 4.h   | 84 779           | 73 190           |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                                   |       | <b>1 303 208</b> | <b>1 298 176</b> |
| <b>DETTES</b>  |       |                  |                  |
| Banques centrales et CCP                             |       | 944              | 1 714            |
| Dettes envers les établissements de crédit           | 4.a   | 351 480          | 365 432          |
| Opérations avec la clientèle                         | 4.b   | 283 328          | 324 378          |
| Dettes représentées par un titre                     | 4.f   | 144 480          | 173 946          |
| Autres passifs                                       | 4.g   | 363 163          | 295 004          |
| Comptes de régularisation                            | 4.h   | 85 214           | 60 779           |
| Provisions   | 4.j   | 3 945            | 3 070            |
| Dettes subordonnées                                  | 4.k   | 16 542           | 21 083           |
| <b>TOTAL DETTES</b>                                  |       | <b>1 249 096</b> | <b>1 245 406</b> |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                              |       |                  |                  |
|  | 7.b   |                  |                  |
| Capital souscrit                                     |       | 2 415            | 2 397            |
| Prime d'émission                                     |       | 22 225           | 21 850           |
| Réserves   |       | 26 006           | 25 058           |
| Résultat de l'exercice                               |       | 3 466            | 3 465            |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>                        |       | <b>54 112</b>    | <b>52 770</b>    |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                                  |       | <b>1 303 208</b> | <b>1 298 176</b> |
| <b>HORS-BILAN</b>                                    |       |                  |                  |
|  | Notes | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 |
| <b>ENGAGEMENTS DONNES</b>                            |       |                  |                  |
| Engagements de financement                           | 5.a   | 171 712          | 210 259          |
| Engagements de garantie                              | 5.b   | 141 881          | 141 933          |
| Engagements sur titres                               |       | 304              | 370              |
| <b>ENGAGEMENTS RECUS</b>                             |       |                  |                  |
| Engagements de financement                           | 5.a   | 73 720           | 105 266          |
| Engagements de garantie                              | 5.b   | 250 272          | 185 441          |
| Engagements sur titres                               |       | 4                | 135              |





# 1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS SA

*Les comptes de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.*

## **Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour l'entreprise.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit de BNP Paribas SA. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, plus de six mois en matière immobilière, ou plus de six mois en matière de crédits aux collectivités locales, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation des garanties. Les garanties considérées sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la Banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.



Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, la plupart des créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque".

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « produits d'intérêts », tout comme les reprises de décote sur créances restructurées.

### **Contrats d'épargne et de prêt réglementés**

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour BNP Paribas SA qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs de BNP Paribas SA relatifs à chaque génération - les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération - sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent aux encours statistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus pour l'épargne, les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase d'épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase de crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase de crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance-vie en euro pour la phase d'épargne.



Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour BNP Paribas SA, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée dans la rubrique «Provisions» du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

## **Titres**

Le terme "Titres" recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire -qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 2005-01 les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la dépréciation relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

### **• Titres de transaction**

Les titres qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont comptabilisés dans la rubrique "Titres de transaction", et évalués individuellement à leur prix de marché, s'ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- ces titres sont négociables sur un marché actif (tout marché sur lequel les prix de marché des titres concernés sont constamment accessibles aux tiers auprès d'une Bourse de valeurs, ou auprès de courtiers, de négociateurs ou d'établissements assujettis mainteneurs de marché).
- les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Sont également considérés comme des titres de transaction les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée (notamment en sensibilité) de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres, ou d'autres instruments financiers appréhendés globalement.

Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille. Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable, et continuent de suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, les titres de transaction peuvent être reclassés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » en fonction de la nouvelle stratégie de détention adoptée.



De même, lorsque les titres de transaction à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ils peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement ».

Les dispositions de chaque catégorie concernée sont applicables à la date du transfert.

Si les caractéristiques du marché sur lequel les titres de transaction ont été acquis évoluent de sorte que ce marché ne puisse plus être considéré comme actif, la valeur de réévaluation des titres concernés est déterminée en utilisant des techniques de valorisation qui tiennent compte des nouvelles caractéristiques du marché.

- **Titres de placement**

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant à BNP Paribas SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat, de même que les dépréciations de titres dotés ou reprises.

Dans le cas de situations exceptionnelles nécessitant un changement de stratégie ou lorsque les titres ne sont plus négociables sur un marché actif, les titres classés dans la catégorie « Titres de placement » peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » et doivent être identifiés au sein de ce portefeuille. Ces titres sont alors comptabilisés selon les dispositions relatives à la catégorie « Titres d'investissement ».

- **Titres de l'activité de portefeuille**

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours sur une période d'un mois.



- **Titres d'investissement**

Les titres à revenu fixe assortis d'une échéance déterminée (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsqu'existent l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

En cas de cession de titres ou de transferts vers une autre catégorie, pour un montant significatif par rapport au montant total des autres titres d'investissement détenus, le classement dans cette catégorie n'est plus autorisé pour la période en cours et pendant les deux exercices suivants. Tous les titres détenus et classés en « Titres d'investissement » sont alors reclassés dans la catégorie « Titres de placement ».

Lorsque, dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, des titres de transaction et de placement ont été transférés dans cette catégorie, les cessions réalisées avant l'échéance de ces titres d'investissement, si elles sont liées au fait qu'ils redeviennent négociables sur un marché actif, n'entraînent pas l'application de la règle de reclassement des autres titres détenus décrite au paragraphe précédent.

- **Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées**

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle de BNP Paribas SA est supérieur ou égal à 10 %.

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que BNP Paribas SA entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenus variables détenus dans les entreprises liées pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans le Groupe.

Les titres détenus dans ces catégories sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Pour les titres cotés, la valeur d'utilité est considérée au moins égale au coût quand le cours de Bourse à la clôture n'est pas inférieur de plus de 20 % au coût et que le cours de Bourse n'est pas inférieur au coût depuis les 12 derniers mois consécutifs. Au-delà, si l'évaluation multicritère fait apparaître que la valeur comptable doit être dépréciée, la valeur d'utilité est considérée égale au cours de bourse. Il en est de même en tout état de cause, si le cours de Bourse est inférieur au coût depuis 24 mois consécutifs ou si le cours de



Bourse à la clôture est inférieur de 50% au coût ou encore si le cours moyen sur 12 mois est inférieur de plus de 30% au coût. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen de clôture.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

#### • **Actions propres**

Les actions propres détenues par BNP Paribas SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ainsi que celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices, sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement.

Conformément au règlement n°2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 30 décembre 2008, les actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés suivent les règles d'évaluation du règlement n°2008-15 relatif à la comptabilisation des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés, qui prévoient qu'elles ne soient pas dépréciées, en raison de la constitution au passif d'une provision déterminée en fonction des services rendus par les bénéficiaires. La quote-part des actions attribuées aux salariés des filiales de BNP Paribas SA est refacturée à celles-ci sur la période d'acquisition des droits.

- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

#### **Immobilisations**

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation, conformément aux lois de finances de 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés par la Banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.



La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée dans la rubrique « Provisions réglementées : amortissements dérogatoires » au passif du bilan. Aucun effet d'impôt différé n'est calculé sur les amortissements dérogatoires.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 3 ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle et 8 ans pour les développements d'infrastructure.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an.

Si un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

### **Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

### **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.



## **Provisions pour engagements internationaux**

Les provisions pour engagements internationaux sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat dans la rubrique "Coût du risque".

## **Provisions non liées à des opérations bancaires**

BNP Paribas SA constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

## **Coût du risque**

La rubrique "Coût du risque" comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

## **Instruments financiers à terme**

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Les engagements relatifs à ces instruments sont enregistrés au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

- **Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture**

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

- **Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction**

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction peuvent être négociés sur des marchés organisés ou assimilés ou sur des marchés de gré à gré.

Les instruments inclus dans un portefeuille de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".





L'évaluation de la valeur de marché est effectuée

- soit par référence à la valeur de cotation lorsque celle-ci est disponible ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues, et des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix de transactions observés sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

Dans tous les cas, des corrections de valeur conservatrices sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle, de contrepartie ou de liquidité.

Certains instruments complexes, généralement réalisés sur mesure et peu liquides et résultant de la combinaison synthétique d'instruments, sont évalués avec des modèles d'évaluation utilisant des paramètres pour partie non observables sur un marché actif.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes a été immédiatement comptabilisée en résultat pour les opérations initiées jusqu'au 31 décembre 2004.

Pour les opérations initiées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, la marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes est différée et reprise en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

#### • **Autres opérations de transaction sur instruments financiers dérivés**

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans le compte de résultat au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques par ensembles homogènes de contrats.

### **Impôts sur les sociétés**

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

### **Participation des salariés**

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite dans la rubrique "Frais de personnel".



## Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas SA sont classés en quatre catégories :

- les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité ;
- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA, par les primes de fin de carrière, et à l'étranger par les régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

### • Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par BNP Paribas SA du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

### • Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

### • Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Sont notamment concernées par cette catégorie les rémunérations versées en numéraire et différées de plus de douze mois, qui sont provisionnées dans les comptes des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants. Lorsque ces rémunérations variables différées sont soumises à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'un passif. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre.

En l'absence de condition de présence, la rémunération variable différée est provisionnée immédiatement sans étalement dans les comptes de l'exercice auquel elle se rapporte ; le passif est ensuite réestimé à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre, et ce jusqu'à son règlement.



- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas SA en France et à l'étranger résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés français de BNP Paribas SA ainsi que les régimes de retraite nationaux complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas SA est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. BNP Paribas SA applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

## **Enregistrement des produits et des charges**

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (participation, engagement, frais de dossier). Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.



Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

### **Opérations en devises**

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés en devises et financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écarts de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés et financés en devises, sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants.

### **Conversion des comptes en devises étrangères**

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.



## 2. FAITS MARQUANTS

Trois pays européens, la Grèce, l'Irlande et le Portugal, ont connu une notable dégradation de leurs comptes publics dans le contexte de la crise économique et financière, qui a conduit les marchés à se détourner progressivement des titres de dette publique de ces pays, ne leur permettant plus de lever les ressources nécessaires au financement de leurs déficits publics.

La politique de solidarité européenne définie dans ce contexte par les pays membres de la zone euro les a conduit, en concertation avec le Fonds Monétaire International, à élaborer un dispositif de soutien qui s'est traduit par la définition et la mise en œuvre de plusieurs plans au bénéfice de la Grèce, puis de l'Irlande et du Portugal.

L'identification au cours du deuxième semestre 2011 des difficultés de la Grèce à respecter les objectifs économiques sur lesquels était fondé le plan du 21 juillet, en particulier s'agissant de la soutenabilité de sa dette, a conduit à un nouvel accord de principe en date du 26 octobre. Ce plan, précisé et complété par accord en date du 21 février 2012 est fondé sur un abandon de créance de 53,5% de la part du secteur privé.

Sur le fondement (1) d'un abandon de créance de 53,5%, (2) du remboursement immédiat de 15% de la créance par des titres du Fonds Européen de Stabilité Financière – FESF – à deux ans et à taux de marché, (3) du paiement des intérêts courus par des titres FESF à 6 mois et à taux de marché, (4) d'un coupon de 2% de 2012 à 2015, puis de 3% de 2015 à 2020 et de 4.3% jusqu'à 2042 sur les titres amortissables de 2023 à 2042 à recevoir lors de l'échange des anciens, et (5) d'un taux d'actualisation des flux futurs de 12%, la banque a estimé à 75% le risque de perte sur les titres détenus, taux quasiment identique à l'appréciation par le marché de la décote moyenne des titres au 31 décembre 2011.

La valeur au bilan des titres grecs s'élève à 768 millions d'euros au 31 décembre 2011. La perte constatée au titre de l'exercice en coût du risque s'élève à 1 281 millions d'euros, après reclassement en portefeuille d'investissement au 30 juin 2011 (cf note 3.d)



### 3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2011

#### 3.a MARGE D'INTERETS

BNP Paribas SA, présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

| En millions d'euros                               | Exercice 2011 |                 | Exercice 2010 |                 |
|---|---------------|-----------------|---------------|-----------------|
|   | Produits      | Charges         | Produits      | Charges         |
| <b>Etablissements de crédit</b>                   | 6 559         | (5 665)         | 5 682         | (4 878)         |
| Comptes à vue, prêts et emprunts                  | 5 286         | (4 491)         | 4 912         | (3 901)         |
| Titres reçus (donnés) en pension livrée           | 1 149         | (1 174)         | 683           | (977)           |
| Prêts subordonnés                                 | 124           |                 | 87            |                 |
| <b>Clientèle</b>                                  | 9 757         | (3 709)         | 9 092         | (4 186)         |
| Comptes à vue, prêts et comptes à terme           | 9 359         | (3 119)         | 8 860         | (3 861)         |
| Titres reçus (donnés) en pension livrée           | 369           | (590)           | 200           | (326)           |
| Prêts subordonnés                                 | 29            |                 | 32            |                 |
| <b>Crédit-ball</b>                                | 15            | (11)            | 19            | (17)            |
| <b>Dettes représentées par un titre</b>           | 1 691         | (6 039)         | 873           | (4 491)         |
| <b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b> | 5 405         |                 | 5 850         |                 |
| Titres de transaction                             | 1 245         |                 | 1 453         |                 |
| Titres de placement                               | 3 976         |                 | 3 941         |                 |
| Titres d'investissement                           | 184           |                 | 456           |                 |
| <b>Instruments de macro-couverture</b>            |               | (1 269)         |               | (1 688)         |
| <b>Produits et charges d'intérêts</b>             | <b>23 427</b> | <b>(16 693)</b> | <b>21 516</b> | <b>(15 261)</b> |

#### 3.b REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

| En millions d'euros                                  | Exercice 2011 | Exercice 2010 |
|--|---------------|---------------|
| Titres de placement et assimilés                     | 41            | 63            |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 248           | 278           |
| Parts dans les entreprises liées                     | 2 337         | 1 455         |
| <b>Revenus des titres à revenu variable</b>          | <b>2 626</b>  | <b>1 796</b>  |

**3.c COMMISSIONS**

| En millions d'euros                       | Exercice 2011 |              | Exercice 2010 |                |
|---|---------------|--------------|---------------|----------------|
|   | Produits      | Charges      | Produits      | Charges        |
| Opérations bancaires et financières       | 2 905         | (613)        | 2 472         | (797)          |
| Opérations avec la clientèle              | 1 929         | (121)        | 2 012         | (134)          |
| Autres                                    | 976           | (492)        | 461           | (663)          |
| Prestations de services financiers        | 2 629         | (192)        | 2 406         | (250)          |
| <b>Produits et charges de commissions</b> | <b>5 534</b>  | <b>(805)</b> | <b>4 878</b>  | <b>(1 047)</b> |



### 3.d COUT DU RISQUE, PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES OU RISQUES

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation de BNP Paribas SA ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

| En millions d'euros  | Exercice 2011  | Exercice 2010  |
|--|----------------|----------------|
| <b>Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice</b> | <b>(1 864)</b> | <b>(1 188)</b> |
| Clientèle et établissements de crédit                            | (391)          | (954)          |
| Engagements par signature  | (95)           | (114)          |
| Titres   | (1 347)        | (25)           |
| <i>dont dette souveraine grecque (1)</i>                         | <i>(1 281)</i> | -              |
| Créances risquées et assimilées                                  | 25             | 37             |
| Instruments financiers des activités de marché                   | (56)           | (132)          |
| <b>Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions</b>  | <b>(107)</b>   | <b>(145)</b>   |
| Récupération sur créances amorties                               | 48             | 44             |
| <b>Coût du risque</b>  | <b>(1 923)</b> | <b>(1 289)</b> |

(1) La charge relative au provisionnement de la dette souveraine grecque résulte de compléments de provisions constitués à hauteur de 75%, enregistrés après la date de reclassification de ces titres au sein du portefeuille de titres d'investissement..





| En millions d'euros   | Exercice 2011 | Exercice 2010 |
|---|---------------|---------------|
| Solde au 1er janvier  | 9 217         | 7 837         |
| Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice             | 1 864         | 1 188         |
| Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées | (1 324)       | (968)         |
| Variation des parités monétaires et divers                            | 1 120         | 1 160         |
| <b>Provisions pour créances douteuses ou risques</b>                  | <b>10 877</b> | <b>9 217</b>  |

Les provisions se décomposent comme suit :

| En millions d'euros  | Exercice 2011 | Exercice 2010 |
|--|---------------|---------------|
| <b>Provisions déduites de l'actif</b>                              | <b>10 016</b> | <b>8 354</b>  |
| Relatives aux créances sur les établissements de crédit (note 4.a) | 469           | 653           |
| Relatives aux créances sur la clientèle (note 4.b)                 | 6 721         | 6 876         |
| Relatives aux opérations de crédit-bail                            | 6             | 4             |
| Relatives aux titres   | 2 322         | 326           |
| <i>dont dette souveraine grecque</i>                               | <i>1 849</i>  | -             |
| Relatives aux instruments financiers des activités de marché       | 498           | 495           |
| <b>Provisions inscrites au passif (note 4.j)</b>                   | <b>861</b>    | <b>863</b>    |
| Relatives aux engagements par signature                            | 813           | 720           |
| Relatives aux créances risquées et assimilées                      | 48            | 144           |
| <b>Provisions pour créances douteuses ou risques</b>               | <b>10 877</b> | <b>9 217</b>  |

**3.e GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES**

| En millions d'euros                                  | Exercice 2011 |                | Exercice 2010 |                |
|--|---------------|----------------|---------------|----------------|
|  | Produits      | Charges        | Produits      | Charges        |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 314           | (840)          | 391           | (771)          |
| Cessions   | 249           | (72)           | 48            | (52)           |
| Provisions   | 65            | (768)          | 343           | (719)          |
| Parts dans les entreprises liées                     | 1 993         | (450)          | 1 186         | (550)          |
| Cessions   | 1 768         | (89)           | 1 068         | (3)            |
| Provisions   | 225           | (361)          | 118           | (547)          |
| Immobilisations d'exploitation                       | 13            | (61)           | 90            | (2)            |
| <b>Total</b>   | <b>2 320</b>  | <b>(1 351)</b> | <b>1 667</b>  | <b>(1 323)</b> |
| <b>Gains nets sur actifs immobilisés</b>             | <b>969</b>    |                | <b>343</b>    |                |

**3.f IMPOT SUR LES BENEFICES**

| <b>En millions d'euros</b>     | <b>Exercice 2011</b> | <b>Exercice 2010</b> |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|
| Impôts courants de l'exercice  | 127                  | (291)                |
| Impôts différés de l'exercice  | 173                  | 173                  |
| <b>Impôt sur les bénéfices</b> | <b>300</b>           | <b>(118)</b>         |



## 4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

### 4.a CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

| En millions d'euros au  | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 |
|---|------------------|------------------|
| <b>Prêts et créances</b>  | <b>215 020</b>   | <b>216 268</b>   |
| Comptes ordinaires débiteurs  | 15 595           | 8 069            |
| Comptes à terme et prêts  | 192 945          | 202 779          |
| Prêts subordonnés   | 6 480            | 5 420            |
| <b>Titres et valeurs reçus en pension</b>   | <b>97 317</b>    | <b>121 085</b>   |
| <b>Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation</b>            | <b>312 337</b>   | <b>337 353</b>   |
| <i>Dont créances rattachées</i>   | <i>1 223</i>     | <i>1 040</i>     |
| <b>Dépréciations relatives aux créances sur les établissements de crédit (note 3.d)</b> | <b>(469)</b>     | <b>(653)</b>     |
| <b>Prêts et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation</b>          | <b>311 868</b>   | <b>336 700</b>   |

| En millions d'euros                               | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 |
|---|------------------|------------------|
| <b>Dépôts et emprunts</b>                         | <b>238 386</b>   | <b>229 498</b>   |
| Comptes ordinaires créditeurs                     | 15 861           | 18 058           |
| Comptes à terme et emprunts                       | 222 525          | 211 440          |
| <b>Titres et valeurs donnés en pension</b>        | <b>113 094</b>   | <b>135 935</b>   |
| <b>Dettes envers les établissements de crédit</b> | <b>351 480</b>   | <b>365 432</b>   |
| <i>Dont dettes rattachées</i>                     | <i>1 320</i>     | <i>985</i>       |



## 4.b OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

| En millions d'euros au  | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 |
|---|------------------|------------------|
| <b>Prêts et créances</b>  | <b>299 449</b>   | <b>322 274</b>   |
| Créances commerciales   | 1 952            | 2 286            |
| Comptes ordinaires débiteurs  | 10 897           | 10 823           |
| Crédits de trésorerie   | 63 600           | 66 652           |
| Crédits à l'habitat   | 72 879           | 69 742           |
| Crédits à l'équipement  | 52 452           | 51 117           |
| Crédits à l'exportation   | 17 120           | 17 175           |
| Autres crédits à la clientèle   | 77 847           | 101 260          |
| Prêts subordonnés   | 2 702            | 3 220            |
| <b>Titres et valeurs reçus en pension</b>                               | <b>41 965</b>    | <b>50 374</b>    |
| <b>Opérations avec la clientèle avant dépréciation - Actif</b>          | <b>341 414</b>   | <b>372 648</b>   |
| <i>Dont créances rattachées</i>   | <i>748</i>       | <i>694</i>       |
| <i>Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France</i>  | <i>169</i>       | <i>236</i>       |
| <i>Dont créances douteuses</i>  | <i>4 188</i>     | <i>5 137</i>     |
| <i>Dont créances douteuses compromises</i>                              | <i>5 546</i>     | <i>5 339</i>     |
| <i>Dont créances sur encours restructurés</i>                           | <i>28</i>        | <i>53</i>        |
| <b>Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle (note 3.d)</b> | <b>(6 722)</b>   | <b>(6 876)</b>   |
| <b>Opérations avec la clientèle nets de dépréciation - Actif</b>        | <b>334 692</b>   | <b>365 772</b>   |

Le total des prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciation, ventilé par contrepartie se répartit de la façon suivante:

| En millions d'euros au                                  | 31 décembre 2011 |                 |                | 31 décembre 2010 |                 |                |
|---|------------------|-----------------|----------------|------------------|-----------------|----------------|
|   | Encours sains    | Encours douteux | Total          | Encours sains    | Encours douteux | Total          |
| Clientèle financière                                    | 9 328            | 674             | 10 002         | 9 838            | 766             | 10 604         |
| Entreprises   | 189 561          | 2 245           | 191 806        | 215 256          | 3 282           | 218 538        |
| Entrepreneurs   | 16 087           | 656             | 16 743         | 12 666           | 344             | 13 010         |
| Particuliers  | 66 423           | 998             | 67 421         | 63 952           | 773             | 64 725         |
| Autres non financiers                                   | 6 742            | 13              | 6 755          | 8 513            | 8               | 8 521          |
| <b>Total des prêts et créances nets de dépréciation</b> | <b>288 141</b>   | <b>4 586</b>    | <b>292 727</b> | <b>310 225</b>   | <b>5 173</b>    | <b>315 398</b> |



| En millions d'euros au                               | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 |
|--|------------------|------------------|
| <b>Dépôts</b>  | <b>230 966</b>   | <b>263 618</b>   |
| Comptes ordinaires créditeurs                        | 71 685           | 69 584           |
| Comptes à terme                                      | 107 882          | 147 864          |
| Comptes d'épargne à régime spécial                   | 51 399           | 46 170           |
| <i>dont comptes d'épargne à régime spécial à vue</i> | <i>38 312</i>    | <i>33 726</i>    |
| <b>Titres donnés en pension livrée</b>               | <b>52 362</b>    | <b>60 760</b>    |
| <b>Opérations avec la clientèle - Passif</b>         | <b>283 328</b>   | <b>324 378</b>   |
| <i>Dont dettes rattachées</i>                        | <i>947</i>       | <i>871</i>       |



## 4.c TITRES DETENUS

| En millions d'euros au                                      | 31 décembre 2011       |                  | 31 décembre 2010       |                  |
|---|------------------------|------------------|------------------------|------------------|
|   | Valeur nette comptable | Valeur de marché | Valeur nette comptable | Valeur de marché |
| <b>Transaction</b>  | <b>79 888</b>          | <b>79 888</b>    | <b>78 345</b>          | <b>78 345</b>    |
| <b>Placement</b>  | <b>35 525</b>          | <b>36 131</b>    | <b>54 715</b>          | <b>54 852</b>    |
| <i>dont provisions</i>                                      | <i>(1 048)</i>         |                  | <i>(1 414)</i>         |                  |
| <b>Investissement</b>                                       | <b>1 115</b>           | <b>1 030</b>     | <b>3 172</b>           | <b>3 299</b>     |
| <i>dont provisions</i>                                      | <i>(1 849)</i>         |                  |                        |                  |
| <b>Effets publics et valeurs assimilées</b>                 | <b>116 528</b>         | <b>117 049</b>   | <b>136 232</b>         | <b>136 497</b>   |
| <i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>       | <i>25 968</i>          |                  | <i>15 883</i>          |                  |
| <i>dont écarts d'acquisition</i>                            | <i>1 205</i>           |                  | <i>1 159</i>           |                  |
| <b>Transaction</b>  | <b>68 210</b>          | <b>68 210</b>    | <b>71 386</b>          | <b>71 386</b>    |
| <b>Placement</b>  | <b>24 108</b>          | <b>24 906</b>    | <b>19 642</b>          | <b>20 269</b>    |
| <i>dont provisions</i>                                      | <i>(825)</i>           |                  | <i>(972)</i>           |                  |
| <b>Investissement</b>                                       | <b>3 699</b>           | <b>3 951</b>     | <b>4 788</b>           | <b>4 942</b>     |
| <i>dont provisions</i>                                      | <i>(113)</i>           |                  | <i>(144)</i>           |                  |
| <b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>           | <b>96 017</b>          | <b>97 067</b>    | <b>95 816</b>          | <b>96 597</b>    |
| <i>dont titres non cotés</i>                                | <i>7 419</i>           | <i>7 155</i>     | <i>12 648</i>          | <i>12 998</i>    |
| <i>dont créances rattachées</i>                             | <i>1 283</i>           |                  | <i>1 624</i>           |                  |
| <i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>       | <i>10 226</i>          |                  | <i>2 579</i>           |                  |
| <i>dont écarts d'acquisition</i>                            | <i>(130)</i>           |                  | <i>(92)</i>            |                  |
| <b>Transaction</b>  | <b>611</b>             | <b>611</b>       | <b>6 519</b>           | <b>6 519</b>     |
| <b>Placement</b>  | <b>1 930</b>           | <b>2 243</b>     | <b>2 198</b>           | <b>2 383</b>     |
| <i>dont provisions</i>                                      | <i>(383)</i>           |                  | <i>(248)</i>           |                  |
| <b>Actions et autres titres à revenu variable</b>           | <b>2 541</b>           | <b>2 854</b>     | <b>8 717</b>           | <b>8 902</b>     |
| <i>dont titres non cotés</i>                                | <i>1 835</i>           | <i>2 121</i>     | <i>2 306</i>           | <i>2 460</i>     |
| <i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>       | <i>49</i>              |                  | <i>2 639</i>           |                  |
| <b>Participations</b>                                       | <b>4 488</b>           | <b>5 582</b>     | <b>4 210</b>           | <b>5 667</b>     |
| <i>dont provisions</i>                                      | <i>(1 382)</i>         |                  | <i>(940)</i>           |                  |
| <b>Autres titres détenus à long terme</b>                   | <b>369</b>             | <b>423</b>       | <b>714</b>             | <b>821</b>       |
| <i>dont provisions</i>                                      | <i>(135)</i>           |                  | <i>(120)</i>           |                  |
| <b>Participations et autres titres détenus à long terme</b> | <b>4 857</b>           | <b>6 005</b>     | <b>4 924</b>           | <b>6 488</b>     |
| <i>dont titres non cotés</i>                                | <i>1 591</i>           | <i>2 665</i>     | <i>1 698</i>           | <i>2 930</i>     |
| <b>Parts dans les entreprises liées</b>                     | <b>53 698</b>          | <b>78 407</b>    | <b>55 266</b>          | <b>83 412</b>    |
| <i>dont provisions</i>                                      | <i>(1 900)</i>         |                  | <i>(1 809)</i>         |                  |
| <b>Parts dans les entreprises liées</b>                     | <b>53 698</b>          | <b>78 407</b>    | <b>55 266</b>          | <b>83 412</b>    |

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues par BNP Paribas SA dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 915 millions d'euros et 27 336 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 983 millions d'euros et 27 461 millions d'euros au 31 décembre 2010.



#### 4.d ACTIONS PROPRES

| En millions d'euros au  | 31 décembre 2011       |                        | 31 décembre 2010       |
|-------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
|                         | Valeur brute comptable | Valeur nette comptable | Valeur nette comptable |
| Transaction             | 7                      | 7                      | 7                      |
| Placement               | 112                    | 110                    | 0                      |
| Titres de participation | 439                    | 439                    | 61                     |
| <b>Actions propres</b>  | <b>558</b>             | <b>556</b>             | <b>68</b>              |

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 qui annule et remplace la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010, BNP Paribas a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 75 euros par action (identique à la précédente), un nombre d'actions n'excédant pas 10% du nombre des actions composant le capital social de BNP Paribas SA en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 11 Mai 2011 dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, et de couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

Au 31 décembre 2011, BNP Paribas SA détient 13 028 609 actions enregistrées en titres de participation avec pour objectif de les annuler.

BNP Paribas SA détient également 2 675 925 actions enregistrées en titres de placement et destinées à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel du Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés du Groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du plan d'actionnariat salarié du Groupe ou du plan d'épargne d'entreprise.

En outre, dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF et conclu avec Exane BNP Paribas, BNP Paribas SA détient au 31 décembre 2011, 229 587 actions BNP Paribas enregistrées en titre de transaction.





## 4.e IMMOBILISATIONS FINANCIERES

| En millions d'euros                         | Valeurs brutes |              |                                   |                                    |               | Provisions   |              |              |                   |              | Valeurs nettes   |                  |
|---|----------------|--------------|-----------------------------------|------------------------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|--------------|------------------|------------------|
|   | 01/01/2011     | Acquisitions | Règlement<br>ments et<br>cessions | Transferts et autres<br>variations | 31/12/2011    | 01/01/2011   | Déduites     | Reprises     | Autres variations | 31/12/2011   | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 |
| Titres d'investissement (note 4.c)          | 8 108          | 177          | (4 460)                           | 2 951 (a)                          | 6 776         | 144          | 1 281        | (379)        | 916 (a)           | 1 962        | 4 814            | 7 960            |
| Participations et ATOLT (note 4.c)          | 5 982          | 339          | (436)                             | 489                                | 6 374         | 1 058        | 520          | (57)         | (4)               | 1 517        | 4 857            | 4 924            |
| Parts dans les entreprises liées (note 4.c) | 57 075         | 3 305        | (3 680)                           | (1 101) (b)                        | 55 599        | 1 810        | 322          | (281)        | 60                | 1 901        | 53 698           | 55 266           |
| Actions propres (note 4.d)                  | 61             | 378          | -                                 | -                                  | 439           | -            | -            | -            | -                 | -            | 439              | 61               |
| <b>Immobilisations financières</b>          | <b>71 226</b>  | <b>4 199</b> | <b>(8 676)</b>                    | <b>2 339</b>                       | <b>69 188</b> | <b>3 012</b> | <b>2 123</b> | <b>(727)</b> | <b>972</b>        | <b>5 380</b> | <b>63 808</b>    | <b>68 212</b>    |

(a) Les transferts relatifs aux titres d'investissement sont principalement liés à la reclassification des titres souverains grecs dans cette catégorie pour une valeur brute de 2 999 millions d'euros et des provisions à hauteur de 914 millions d'euros.

(b) Les transferts et autres variations sur les parts dans les entreprises liées comprennent notamment l'annulation des titres des sociétés fusionnés ou ayant fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) pour - 2 001 millions d'euros en 2011, ainsi que la valeur d'entrée au bilan des titres détenus par ces sociétés pour 764 millions d'euros.

Le règlement n°2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable a permis de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou de placement au sein du portefeuille de titres d'investissement.

Ces reclassements sont résumés dans le tableau suivant :

| En millions d'euros  | Date de reclassement | Montant à la date d'investissement | 31 décembre 2011 |                               | 31 décembre 2010 |                               |
|--|----------------------|------------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|
|  |                      |                                    | Valeur de bilan  | Valeur de marché ou de modèle | Valeur de bilan  | Valeur de marché ou de modèle |
| <b>Titres souverains en provenance du portefeuille de placement et reclassés</b>   |                      |                                    |                  |                               |                  |                               |
| En titres d'investissement (titres souverains grecs)                               | 30 juin 2011         | 2 085                              | 768              | 699                           |                  |                               |
| <b>Actifs financiers en provenance du portefeuille de transaction et reclassés</b> |                      |                                    |                  |                               |                  |                               |
| En titres d'investissement   | 1 octobre 2008       | 4 404                              | 1 322            | 1 266                         | 1 880            | 1 870                         |
| En titres d'investissement   | 30 juin 2009         | 2 760                              | 1 821            | 1 793                         | 2 372            | 2 378                         |



Le tableau ci-dessous présente les éléments de résultats afférents à ces actifs reclassés tels que comptabilisés sur la période, ainsi que ceux qui auraient été comptabilisés si ces actifs n'avaient pas été reclassés:

| En millions d'euros                       | Exercice 2011      |                    |         |   | Exercice 2010 |   |
|---|--------------------|--------------------|---------|---|---------------|---|
|   | Réalise            |                    |         | Pro forma sur la période après reclassement (1) | Réalise       | Pro forma sur la période après reclassement (1) |
|   | Avant reclassement | Après reclassement | TOTAL   |   |               |   |
| Eléments de résultats (avant impôts)      | 372                | (1 008)            | (636)   | (749)   | 217           | 240   |
| en produit net bancaire                   | 372                | 215                | 587     | 532   | 224           | 240   |
| dont titres souverains grecs              | 372                | 105                | 477     | 477   |               |   |
| dont autres titres à revenus fixes        |                    | 110                | 110     | 55  | 224           | 240   |
| en gains ou pertes sur actifs immobilisés |                    | 24                 | 24      |   | (4)           |   |
| dont autres titres à revenus fixes        |                    | 24                 | 24      |   | (4)           |   |
| en coût du risque                         |                    | (1 247)            | (1 247) | (1 281)   | (3)           |   |
| dont titres souverains grecs              |                    | (1 281)            | (1 281) | (1 281)   |               |   |
| dont autres titres à revenus fixes        |                    | 34                 | 34      |   | (3)           |   |

(1) les données « pro-forma » retracent ce que aurait été la contribution au résultat de l'exercice si les instruments concernés n'avaient pas été reclassés.

**4.f DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

| En millions d'euros au                     | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 |
|--|------------------|------------------|
| Titres de créances négociables             | 138 592          | 169 779          |
| Emprunts obligataires                      | 5 384            | 3 405            |
| Autres dettes représentées par un titre    | 504              | 762              |
| <b>Dettes représentées par un titre</b>    | <b>144 480</b>   | <b>173 946</b>   |
| <i>dont primes d'émission non amorties</i> | <i>1 084</i>     | <i>776</i>       |

**Emprunts obligataires**

Au 31 décembre 2011, les emprunts obligataires émis par BNP Paribas SA présentent, selon les clauses des contrats d'émission les échéances suivantes :

| En millions d'euros   | Encours au 31/12/2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015  | 2016 | 2017 à 2021 | Au delà de 2021 |
|-----------------------|-----------------------|------|------|------|-------|------|-------------|-----------------|
| Emprunts obligataires | 5 384                 | 738  | 738  | 335  | 1 903 | 911  | 698         | 61              |

**4.g AUTRES ACTIFS ET PASSIFS**

| En millions d'euros au                                 | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 |
|--|------------------|------------------|
| Instruments conditionnels achetés                      | 204 751          | 160 925          |
| Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres | 3 402            | 3 607            |
| Impôts différés - actif                                | 2 135            | 1 768            |
| Autres actifs divers                                   | 37 500           | 23 333           |
| <b>Autres actifs</b>                                   | <b>247 788</b>   | <b>189 633</b>   |
| Instruments conditionnels vendus                       | 199 495          | 156 344          |
| Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres | 2 282            | 3 431            |
| Dettes rattachées aux opérations sur titres            | 128 344          | 110 847          |
| Impôts différés - passif                               | 269              | 44               |
| Autres passifs divers (1)                              | 32 773           | 24 338           |
| <b>Autres passifs</b>                                  | <b>363 163</b>   | <b>295 004</b>   |

(1) Les dettes fournisseurs de BNP Paribas Métropole s'élèvent à 5,7 M€ au 31 décembre 2011 contre 22,8 M€ au 31 décembre 2010. La ventilation des dettes fournisseurs de BNP Paribas métropole par échéance fait apparaître à hauteur de 81,4 % une antériorité inférieure à 60 jours.

**4.h COMPTES DE REGULARISATION**

| En millions d'euros au                            | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 |
|---|------------------|------------------|
| Réévaluation des instruments dérivés et de change | 59 303           | 48 261           |
| Produits à recevoir                               | 11 784           | 8 865            |
| Comptes d'encaissement                            | 473              | 2 764            |
| Autres comptes de régularisation débiteurs        | 13 219           | 13 300           |
| <b>Comptes de régularisation - actif</b>          | <b>84 779</b>    | <b>73 190</b>    |
| Réévaluation des instruments dérivés et de change | 63 981           | 46 647           |
| Charges à payer                                   | 12 372           | 10 785           |
| Comptes d'encaissement                            | 801              | 748              |
| Autres comptes de régularisation créditeurs       | 8 060            | 2 599            |
| <b>Comptes de régularisation - passif</b>         | <b>85 214</b>    | <b>60 779</b>    |

**4.i IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION**

| En millions d'euros au               | 31 décembre 2011 |                      |              | 31 décembre 2010 |
|--------------------------------------|------------------|----------------------|--------------|------------------|
|                                      | Montant brut     | Amort. et provisions | Montant net  | Montant net      |
| Logiciels informatiques              | 2 052            | (1 455)              | 597          | 520              |
| Autres immobilisations incorporelles | 5 661            | (33)                 | 5 628        | 5 604            |
| <b>Immobilisations incorporelles</b> | <b>7 713</b>     | <b>(1 488)</b>       | <b>6 225</b> | <b>6 124</b>     |
| Terrains et constructions            | 2 321            | (696)                | 1 625        | 1 496            |
| Equipement, mobilier, installations  | 2 106            | (1 634)              | 472          | 453              |
| Autres immobilisations               | 107              | -                    | 107          | 236              |
| <b>Immobilisations corporelles</b>   | <b>4 534</b>     | <b>(2 330)</b>       | <b>2 204</b> | <b>2 185</b>     |



## 4.j PROVISIONS

| En millions d'euros au                                     | 31 décembre 2010 | Dotations    | Reprises     | Autres variations | 31 décembre 2011 |
|--|------------------|--------------|--------------|-------------------|------------------|
| Provisions pour engagements sociaux                        | 566              | 171          | (90)         | 40                | 687              |
| Provisions pour créances risquées et assimilées (note 3.d) | 144              | 10           | (28)         | (78)              | 48               |
| Provisions pour engagements par signature (note 3.d)       | 720              | 176          | (93)         | 10                | 813              |
| Autres provisions  |                  |              |              |                   |                  |
| ■ liées à des opérations bancaires et assimilées           | 751              | 657          | (79)         | 3                 | 1 332            |
| ■ non liées à des opérations bancaires                     | 889              | 235          | (70)         | 11                | 1 065            |
| <b>Provisions</b>  | <b>3 070</b>     | <b>1 249</b> | <b>(360)</b> | <b>(14)</b>       | <b>3 945</b>     |

**Provisions pour risques sur produits d'épargne réglementée**

| En millions d'euros au   | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 |
|--|------------------|------------------|
| <b>Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement</b>                    | <b>14 699</b>    | <b>14 171</b>    |
| dont au titre des plans d'épargne logement   | 11 846           | 11 400           |
| ▪ Ancienneté de plus de 10 ans   | 5 897            | 3 764            |
| ▪ Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans  | 3 290            | 5 752            |
| ▪ Ancienneté de moins de 4 ans   | 2 659            | 1 884            |
| <b>Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement</b>              | <b>438</b>       | <b>515</b>       |
| dont au titre des plans d'épargne logement   | 96               | 126              |
| <b>Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne logement</b> | <b>243</b>       | <b>226</b>       |
| dont au titre des plans d'épargne logement   | 224              | 203              |
| ▪ Ancienneté de plus de 10 ans   | 65               | 67               |
| ▪ Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans  | 91               | 102              |
| ▪ Ancienneté de moins de 4 ans   | 68               | 34               |

**Variation des provisions relatives aux produits d'épargne réglementée**

| En millions d'euros                                      | Exercice 2011  |  | Exercice 2010  |  |
|--|--|--|--|--|
|  | Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement | Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement | Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement | Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement |
| Provisions et assimilées constituées en début de période | 203  | 23   | 165  | 36   |
| Dotations aux provisions                                 | 21   | -  | 37   | -  |
| Reprises de provisions                                   |  | (4)  |  | (12)   |
| Provisions et assimilées constituées en fin de période   | 224  | 19   | 203  | 23   |



**4.k DETTES SUBORDONNEES**

| En millions d'euros au                        | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 |
|---|------------------|------------------|
| <b>Dettes subordonnées remboursables</b>      | <b>7 705</b>     | <b>11 079</b>    |
| <b>Dettes subordonnées perpétuelles</b>       | <b>8 765</b>     | <b>9 925</b>     |
| Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée | 7 081            | 7 750            |
| Titres Subordonnés à Durée Indéterminée       | 1 454            | 1 947            |
| Titres participatifs                          | 230              | 228              |
| <b>Dettes rattachées</b>                      | <b>72</b>        | <b>79</b>        |
| <b>Dettes subordonnées</b>                    | <b>16 542</b>    | <b>21 083</b>    |

**Dettes subordonnées remboursables**

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Au cours du quatrième trimestre 2011, une offre publique d'échange portant sur des dettes subordonnées remboursables éligibles en fonds propres complémentaires (tier 2) contre de nouvelles dettes senior BNP Paribas a été réalisée. Cette opération s'est traduite par une diminution de l'encours de dettes subordonnées remboursables de 1 433 millions d'euros.

En outre, deux dettes subordonnées émises ont fait l'objet d'un remboursement au quatrième trimestre 2011 avant l'échéance, conformément à la date fixée dans la notice d'émission (call-option). Ces opérations se sont traduites par une diminution de l'encours de dettes subordonnées remboursables de 1 729 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011, l'échéancier des emprunts subordonnés remboursables se présente de la façon suivante :

| En millions d'euros                      | Encours au 31/12/2011 | 2012         | 2013       | 2014       | 2015       | 2016       | 2017 à 2021 | Au delà de 2021 |
|--|-----------------------|--------------|------------|------------|------------|------------|-------------|-----------------|
| <b>Dettes subordonnées remboursables</b> | <b>7 705</b>          | <b>1 856</b> | <b>680</b> | <b>363</b> | <b>556</b> | <b>286</b> | <b>810</b>  | <b>3 154</b>    |

**Dettes subordonnées perpétuelles**

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

Depuis 2005, BNP Paribas SA a procédé à dix-neuf émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 7 081 millions en contre-valeur euros. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur le Libor ou l'Euribor.

Fortis Banque France, absorbée par BNP Paribas SA le 12 mai 2010, avait émis en décembre 2007 des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 60 millions d'euros. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux variable. Ces titres ont été remboursés de manière anticipée le 23 mai 2011.

Au cours du quatrième trimestre 2011, les opérations suivantes ont été réalisées sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée :

- une offre publique d'échange portant sur l'émission de juin 2005 libellée en US dollars contre une nouvelle dette senior BNP Paribas. Cette opération s'est traduite par une diminution de l'encours de 280 millions d'US dollars.

- une offre publique d'achat sur les émissions d'avril 2006 libellée en euros, de juillet 2006 libellée en livres sterling et d'avril 2007 libellée en euros. Cette opération s'est traduite par une diminution de l'encours de ces émissions pour respectivement 201 millions d'euros, 162 millions de livres sterling et 112 millions d'euros.

Caractéristiques des émissions de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée :

| Date d'émission                                      | Devise | Montant (en millions) | Périodicité de tombée du coupon | Taux et durée avant la première date de call | Taux après la première date de call | 30 900       | 31 décembre 2010 |
|--|--------|-----------------------|---------------------------------|--|-------------------------------------|--------------|------------------|
| juin 2005  | USD    | 1 070                 | semestrielle                    | 5,186% 10 ans                                | USD Libor 3 mois + 1,680%           | 826          | 1 010            |
| octobre 2005   | EUR    | 1 000                 | annuelle                        | 4,875% 6 ans                                 | 4,875%                              | 1 000        | 1 000            |
| octobre 2005   | USD    | 400                   | annuelle                        | 6,25% 6 ans                                  | 6,25%                               | 309          | 299              |
| avril 2006   | EUR    | 549                   | annuelle                        | 4,73% 10 ans                                 | Euribor 3 mois + 1,690%             | 549          | 750              |
| avril 2006   | GBP    | 450                   | annuelle                        | 5,945% 10 ans                                | GBP Libor 3 mois + 1,130%           | 539          | 525              |
| juillet 2006   | EUR    | 150                   | annuelle                        | 5,45% 20 ans                                 | Euribor 3 mois + 1,920%             | 150          | 150              |
| juillet 2006   | GBP    | 163                   | annuelle                        | 5,945% 10 ans                                | GBP Libor 3 mois + 1,810%           | 195          | 379              |
| avril 2007   | EUR    | 638                   | annuelle                        | 5,019% 10 ans                                | Euribor 3 mois + 1,720%             | 638          | 750              |
| juin 2007  | USD    | 600                   | trimestrielle                   | 6,5% 5 ans                                   | 6,50%                               | 463          | 449              |
| juin 2007  | USD    | 1 100                 | semestrielle                    | 7,195% 30 ans                                | USD Libor 3 mois + 1,290%           | 849          | 823              |
| octobre 2007   | GBP    | 200                   | annuelle                        | 7,436% 10 ans                                | GBP Libor 3 mois + 1,850%           | 239          | 233              |
| décembre 2007  | EUR    | 60                    | trimestrielle                   | Euribor 3 mois + 2,880% 10 ans               | Euribor 3 mois + 3,880%             | -            | 60               |
| juin 2008  | EUR    | 500                   | annuelle                        | 7,781% 10 ans                                | Euribor 3 mois + 3,750%             | 500          | 500              |
| septembre 2008                                       | EUR    | 650                   | annuelle                        | 8,667% 5 ans                                 | Euribor 3 mois + 4,050%             | 650          | 650              |
| septembre 2008                                       | EUR    | 100                   | annuelle                        | 7,57% 10 ans                                 | Euribor 3 mois + 3,925%             | 100          | 100              |
| décembre 2009  | EUR    | 2                     | trimestrielle                   | Euribor 3 mois + 3,750% 10 ans               | Euribor 3 mois + 4,750%             | 2            | 2                |
| décembre 2009  | EUR    | 17                    | annuelle                        | 7,028% 10 ans                                | Euribor 3 mois + 4,750%             | 17           | 17               |
| décembre 2009  | USD    | 70                    | trimestrielle                   | USD Libor 3 mois + 3,750% 10 ans             | USD Libor 3 mois + 4,750%           | 54           | 52               |
| décembre 2009  | USD    | 0,5                   | annuelle                        | 7,384% 10 ans                                | USD Libor 3 mois + 4,750%           | 1            | 1                |
| <b>Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée</b> |        |                       |                                 |  |                                     | <b>7 081</b> | <b>7 750</b>     |

Les intérêts dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.



Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas SA et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

- Titres Subordonnés à Durée Indéterminée

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par BNP Paribas SA sont des obligations subordonnées perpétuelles remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels.

Caractéristiques des émissions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée :

| Date d'émission                                | Devise | Montant (en millions) | Taux et durée avant la première date de call | Taux après la première date de call | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 |
|--|--------|-----------------------|--|-------------------------------------|------------------|------------------|
| octobre 1985                                   | EUR    | 305                   | TMO - 0,25%                                  | -                                   | 254              | 254              |
| septembre 1986                                 | USD    | 500                   | Libor 6 mois + 0,75%                         | -                                   | 211              | 205              |
| octobre 2001                                   | EUR    | 500                   | 6,625%                                       | 10 ans Euribor 3 mois + 2,6%        | -                | 500              |
| janvier 2002                                   | EUR    | 660                   | 6,342%                                       | 10 ans Euribor 3 mois + 2,33%       | 660              | 660              |
| janvier 2003                                   | EUR    | 328                   | 5,868%                                       | 10 ans Euribor 3 mois + 2,48%       | 329              | 328              |
| <b>Titres Subordonnés à Durée Indéterminée</b> |        |                       |  |                                     | <b>1 454</b>     | <b>1 947</b>     |

Pour les TSDI émis en octobre 1985, d'un nominal de 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividendes.

Pour les TSDI émis en septembre 1986, d'un nominal de 500 millions de dollars, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'Administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La Banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.

Les autres TSDI émis présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (call option). Ils ne sont pas assortis de clause de majoration d'intérêt. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.



- Titres participatifs

Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé entre 2004 et 2007 au rachat de 434 267 titres sur 2 212 761 titres émis à l'origine qui ont fait l'objet d'une annulation.



## 5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### 5.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

| En millions d'euros au                       | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 |
|--|------------------|------------------|
| Etablissements de crédit                     | 38 024           | 53 700           |
| Clientèle                                    | 133 688          | 156 559          |
| Ouverture de crédits confirmés               | 77 412           | 87 209           |
| Autres engagements en faveur de la clientèle | 56 276           | 69 350           |
| <b>Engagements de financement donnés</b>     | <b>171 712</b>   | <b>210 259</b>   |
| Etablissements de crédit                     | 64 726           | 81 886           |
| Clientèle                                    | 8 994            | 23 380           |
| <b>Engagements de financement reçus</b>      | <b>73 720</b>    | <b>105 266</b>   |

### 5.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

| En millions d'euros au                | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| Etablissements de crédit              | 33 053           | 37 207           |
| Clientèle                             | 108 828          | 104 726          |
| <b>Engagements de garantie donnés</b> | <b>141 881</b>   | <b>141 933</b>   |
| Etablissements de crédit              | 69 350           | 61 901           |
| Clientèle                             | 180 922          | 123 540          |
| <b>Engagements de garantie reçus</b>  | <b>250 272</b>   | <b>185 441</b>   |

**5.c INSTRUMENTS FINANCIERS DONNES OU REÇUS EN GARANTIE**

- Instruments financiers donnés en garantie**

| En millions d'euros au   | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 |
|--|------------------|------------------|
| <b>Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des Banques Centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement</b> | <b>58 919</b>    | <b>74 301</b>    |
| - Mobilisés en garantie auprès des Banques Centrales   | 34 669           | 15 623           |
| - Disponibles pour des opérations de refinancement   | 24 250           | 58 678           |
| <b>Autres actifs donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédits et de la clientèle financière</b>  | <b>67 432</b>    | <b>65 483</b>    |

Au 31 décembre 2011, la Banque a déposé ou rendu éligibles à un dépôt 58 919 millions d'euros (74 301 millions d'euros au 31 décembre 2010) d'instruments financiers (titres négociables et créances privées) auprès des banques centrales qui sont mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement, dont 43 379 millions (50 154 millions d'euros au 31 décembre 2010) auprès de la Banque de France dans le cadre du système de Gestion Globale des Garanties couvrant les opérations de politique monétaire de l'Eurosystème et d'emprunts intrajournaliers. Dans ce cadre, la Banque avait mobilisé auprès des banques centrales 34 669 millions d'euros au 31 décembre 2011 (15 623 millions d'euros au 31 décembre 2010) dont 29 726 millions d'euros (7 000 millions d'euros au 31 décembre 2010) auprès de la Banque de France.

Les autres actifs donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière concernent notamment des financements de BNPP HL Covered Bonds, de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat et s'élèvent à 46 715 millions d'euros au 31 décembre 2011 (45 916 millions d'euros au 31 décembre 2010).

- Instruments financiers reçus en garantie**

| En millions d'euros au                          | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 |
|---|------------------|------------------|
| <b>Instruments financiers reçus en garantie</b> | <b>27 321</b>    | <b>27 025</b>    |



## 6. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

### 6.a FRAIS DE PERSONNEL

| En millions d'euros                         | Exercice 2011  | Exercice 2010  |
|---|----------------|----------------|
| Salaires et traitements                     | (3 500)        | (3 788)        |
| Charges sociales et fiscales                | (1 635)        | (1 479)        |
| Participation et Intéressement des salariés | (189)          | (250)          |
| <b>Total frais de personnel</b>             | <b>(5 324)</b> | <b>(5 517)</b> |

L'effectif de BNP Paribas SA se répartit de la façon suivante :

| Effectif au                 | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 |
|-----------------------------|------------------|------------------|
| BNP Paribas Métropole       | 40 258           | 39 523           |
| <i>Dont cadres</i>          | 22 335           | 21 319           |
| Succursales hors Métropole  | 9 526            | 10 148           |
| <b>Total BNP Paribas SA</b> | <b>49 784</b>    | <b>49 671</b>    |



## 6.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

### Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies

En France, BNP Paribas SA cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

A l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (Etats-Unis, Royaume-Uni, Hong Kong, Irlande, Norvège, Australie principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de 243 millions d'euros pour l'exercice 2011 contre 232 millions d'euros pour l'exercice 2010.

### Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies en vigueur chez BNP Paribas SA font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10% (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 447 millions d'euros au 31 décembre 2011 (319 millions d'euros au 31 décembre 2010), dont 308 millions d'euros pour les engagements français et 139 millions d'euros pour les engagements étrangers.

Les excédents de valeurs des actifs de retraite sur les obligations liées aux régimes correspondant représentent 101 millions d'euros au 31 décembre 2011 (35 millions au 31 décembre 2010).

- *Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite*

#### - *Régimes de retraite*

En France, BNP Paribas SA verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes de BNP Paribas SA, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs de BNP Paribas SA issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans BNP Paribas SA au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 84% en obligations, 7.7% en actions et 8.3% en immobilier.





Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (*Royaume-Uni*), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (*Etats-Unis*). A Hong Kong, une population fermée de collaborateurs bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies avec une garantie de rendement minimum supportée par l'employeur. Du fait de cet engagement de rendement, ce plan entre dans le cadre des régimes à prestations définies.

La gestion de certains régimes est assurée par des organismes de gestion indépendants (*Royaume-Uni*). Au 31 décembre 2011, 84% des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 7 plans situés au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et à Hong Kong. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 33% en actions, 54% en obligations, et 13% en autres instruments financiers.

- *Autres avantages liés à la retraite*

Les salariés de BNP Paribas SA bénéficient de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance indépendante de BNP Paribas SA.

- *Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi*

En France, BNP Paribas SA n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux Etats-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droits s'élèvent à 8 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

### Indemnités de fin de contrat de travail

La Banque favorise en France le départ anticipé fondé sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En outre dans le cadre du plan de réduction du bilan engagé au deuxième semestre 2011, un plan d'adaptation des effectifs a été mis en œuvre, notamment au sein du pôle Corporate and Investment Banking. Au titre des actions engagées au 31 décembre 2011, des provisions ont été constituées à hauteur de 107 millions d'euros.



## 7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 7.a EVOLUTION DU CAPITAL

#### Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires utilisables au cours de l'exercice 2011

Les délégations suivantes en cours de validité en 2011, ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

|  | Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration   | Utilisation faite au cours de l'exercice 2011   |
|--|---|---|
| Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (21 <sup>ème</sup> résolution) | <p>Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés de BNP Paribas et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés liées</p> <p><i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5% du capital social de BNP Paribas à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration, soit moins de 0,5% par an.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et a été privée d'effet par la 15<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p>   | <p>Attribution de 1 040 450 actions gratuites lors du Conseil d'administration du 4 mars 2011</p>   |
| Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (22 <sup>ème</sup> résolution) | <p>Autorisation de consentir à certains membres du personnel et aux mandataires sociaux des options de souscription ou d'achat d'actions</p> <p><i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3% du capital social de BNP Paribas à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration, soit moins de 1% par an. Ce plafond est global, commun aux 21<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et a été privée d'effet par la 16<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p>  | <p>Attribution de 2 296 820 options de souscription lors du Conseil d'administration du 4 mars 2011</p>   |
| Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (5 <sup>ème</sup> résolution)  | <p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social.</p> <p><i>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 75 euros, seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;</li> <li>- annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (20<sup>ème</sup> résolution) ;</li> <li>- couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce,</li> <li>- aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,</li> <li>- dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,</li> <li>- à des fins de gestion patrimoniale et financière.</li> </ul> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 5<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p> | <p>Dans le cadre du contrat de liquidité, 1 319 710 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 1 295 795 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 10 mai 2011</p> |



|  |   |   |
|--|---|---|
| Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (12 <sup>ème</sup> résolution) | <p>Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions).</i></p> <p><i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>  | Il n'a pas été fait usage de cette résolution |
| Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (13 <sup>ème</sup> résolution) | <p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté d'octroi d'un délai de priorité, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions).</i></p> <p><i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>   | Il n'a pas été fait usage de cette résolution |
| Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (14 <sup>ème</sup> résolution) | <p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange.</p> <p><i>Le montant maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros.</i></p> <p><i>Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>  | Il n'a pas été fait usage de cette résolution |
| Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (15 <sup>ème</sup> résolution) | <p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital.</p> <p><i>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas à la date de décision du Conseil d'administration.</i></p> <p><i>Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>   | Il n'a pas été fait usage de cette résolution |
| Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (16 <sup>ème</sup> résolution) | <p>Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 13<sup>ème</sup> à 15<sup>ème</sup> résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis dans le cadre des autorisations conférées par les 13<sup>ème</sup> à 15<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010.</i></p> | Sans objet                                    |
| Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (17 <sup>ème</sup> résolution) | <p>Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion, ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>   | Il n'a pas été fait usage de cette résolution |



|   |  |  |
|---|--|--|
| Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010<br>(18 <sup>ème</sup> résolution) | <p>Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 12<sup>ème</sup> à 15<sup>ème</sup> résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les 12<sup>ème</sup> à 15<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010.</i></p>   | Sans objet   |
| Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010<br>(19 <sup>ème</sup> résolution) | <p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservées.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 46 millions d'euros, par l'émission d'actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas ou par cession d'actions.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>   | Emission de 6 315 653 actions nouvelles pour un nominal de 2 euros constatée le 13 juillet 2011  |
| Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010<br>(20 <sup>ème</sup> résolution) | <p>Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i></p> <p><i>Délégation de tous pouvoirs, pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 17<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p>  | Il n'a pas été fait usage de cette résolution  |
| Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011<br>(5 <sup>ème</sup> résolution)  | <p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social.</p> <p><i>Les dites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 75 euros (identique au précédent), seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li><i>- honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;</i></li><li><i>- annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (17<sup>ème</sup> résolution) ;</i></li><li><i>- couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce,</i></li><li><i>- aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,</i></li><li><i>- dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,</i></li><li><i>- à des fins de gestion patrimoniale et financière.</i></li></ul> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i></p> | <p>Hors contrat de liquidité, 14 684 591 actions d'un nominal de 2 euros ont été rachetées en août 2011.</p> <p>Dans le cadre du contrat de liquidité, 1 290 651 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 1 234 575 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 11 mai 2011 au 31 décembre 2011.</p> |



|  |   |   |
|--|---|---|
| Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (15 <sup>ème</sup> résolution) | Autorisation à l'effet de procéder à des attributions d'actions de performance au profit de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du groupe<br><br><i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5% du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5% par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et se substitue à celle accordée par la 21<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i>  | Il n'a pas été fait usage de cette résolution |
| Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (16 <sup>ème</sup> résolution) | Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du groupe<br><br><i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3% du capital social de BNP Paribas, soit moins de 1% par an. Ce plafond est global, commun aux 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et se substitue à celle accordée par la 22<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i>  | Il n'a pas été fait usage de cette résolution |
| Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (17 <sup>ème</sup> résolution) | Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions<br><br><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois. Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 20<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i> | Il n'a pas été fait usage de cette résolution |

| Opérations sur le capital   | en nombre            | valeur unitaire en € | en €                 | date d'autorisation par l'Assemblée générale | date de décision du Conseil d'administration | date de jouissance |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|--|--|--------------------|
| <b>Nombre d'actions émises au 31 décembre 2009</b>                          | <b>1 185 281 764</b> | <b>2</b>             | <b>2 370 563 528</b> |  |  |                    |
| Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions  | 595 215              | 2                    | 1 190 430            | (1)  | (1)  | 01-janv.-09        |
| Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions  | 522 529              | 2                    | 1 045 058            | (1)  | (1)  | 01-janv.-10        |
| Réduction de capital  | (600 000)            | 2                    | (1 200 000)          | 13-mai-09                                    | 05-mars-10                                   | -                  |
| Augmentation de capital liée à la fusion de Fortis Banque France            | 354                  | 2                    | 708                  | 12-mai-10                                    | 12-mai-10                                    | 01-janv.-10        |
| Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions       | 9 160 218            | 2                    | 18 320 436           | 12-mai-10                                    | 12-mai-10                                    | 01-janv.-10        |
| Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise | 3 700 076            | 2                    | 7 400 152            | 12-mai-10                                    | 12-mai-10                                    | 01-janv.-10        |
| <b>Nombre d'actions émises au 31 décembre 2010</b>                          | <b>1 198 660 156</b> | <b>2</b>             | <b>2 397 320 312</b> |  |  |                    |
| Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions  | 2 736 124            | 2                    | 5 472 248            | (1)  | (1)  | 01-janv.-10        |
| Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions  | 34 053               | 2                    | 68 106               | (1)  | (1)  | 01-janv.-11        |
| Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise | 6 315 653            | 2                    | 12 631 306           | 12-mai-10                                    | 11-mai-11                                    | 01-janv.-11        |
| <b>Nombre d'actions émises au 31 décembre 2011</b>                          | <b>1 207 745 986</b> | <b>2</b>             | <b>2 415 491 972</b> |  |  |                    |

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

**7.b TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2009  
AU 31 DECEMBRE 2011**

| En millions d'euros                           | Capital      | Primes d'émission et autres primes | Résultat et réserves de la période | Total capitaux propres |
|---|--------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------|
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2009</b>   | <b>2 371</b> | <b>21 331</b>                      | <b>26 843</b>                      | <b>50 545</b>          |
| Dividendes sur le résultat de l'exercice 2009 | 18           | 402                                | (1 776)                            | (1 356)                |
| Augmentations de capital                      | 9            | 191                                | 3                                  | 203                    |
| Réduction de capital par annulation d'actions | (1)          | (39)                               |                                    | (40)                   |
| Autres variations                             |              | (35)                               | (12)                               | (47)                   |
| Résultat de l'exercice 2010                   |              |                                    | 3 465                              | 3 465                  |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>   | <b>2 397</b> | <b>21 850</b>                      | <b>28 523</b>                      | <b>52 770</b>          |
| Dividendes sur le résultat de l'exercice 2010 |              |                                    | (2 521)                            | (2 521)                |
| Augmentations de capital                      | 18           | 375                                | 2                                  | 395                    |
| Autres variations                             |              |                                    | 2                                  | 2                      |
| Résultat de l'exercice 2011                   |              |                                    | 3 466                              | 3 466                  |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>   | <b>2 415</b> | <b>22 225</b>                      | <b>29 472</b>                      | <b>54 112</b>          |



## 7.c NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP Paribas SA sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

### - Portefeuille de transaction :

| En millions d'euros au                               | 31 décembre 2011  | 31 décembre 2010  |
|--|-------------------|-------------------|
| Instruments dérivés de cours de change               | 2 179 487         | 1 973 422         |
| Instruments dérivés de taux d'intérêt                | 39 870 124        | 37 120 905        |
| Instruments dérivés sur actions                      | 1 749 540         | 1 825 489         |
| Instruments dérivés de crédit                        | 2 331 624         | 2 384 781         |
| Instruments dérivés de matières premières            | 87 781            | 88 124            |
| Autres instruments dérivés                           | 21                | 3                 |
| <b>Instruments financiers à terme de transaction</b> | <b>46 218 577</b> | <b>43 392 724</b> |

Les opérations sur instruments financiers réalisés sur des marchés organisés représentent 47 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2011 (44 % au 31 décembre 2010).

### - Stratégie de couverture :

Le montant total des notionnels des instruments financiers dérivés utilisés en couverture s'établit à 695 497 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 502 412 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

### - Valeur de marché :

La valeur de marché de la position nette négative des opérations fermes est évaluée à environ 4 950 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre une position nette positive de 1 500 millions d'euros au 31 décembre 2010. La valeur de marché de la position nette acheteuse des opérations conditionnelles est évaluée à environ 5 000 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre une position nette acheteuse de 3 100 millions d'euros au 31 décembre 2010.



## 7.d INFORMATIONS SECTORIELLES

Les encours au bilan des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

| En millions d'euros au                      | Opérations interbancaires et assimilées |                  | Opérations avec la clientèle et crédit-bail |                  | Total par zone géographique |                  |
|---|---|------------------|---|------------------|-----------------------------|------------------|
|   | 31 décembre 2011                        | 31 décembre 2010 | 31 décembre 2011                            | 31 décembre 2010 | 31 décembre 2011            | 31 décembre 2010 |
| France                                      | 326 517                                 | 336 431          | 227 635                                     | 239 552          | 554 152                     | 575 983          |
| Autres pays de l'espace économique européen | 90 321                                  | 99 431           | 55 584                                      | 63 275           | 145 905                     | 162 706          |
| Pays des zones Amérique et Asie             | 51 548                                  | 57 948           | 48 165                                      | 58 415           | 99 713                      | 116 363          |
| Autres pays                                 | 1 399                                   | 2 575            | 3 374                                       | 4 625            | 4 773                       | 7 199            |
| <b>Total des emplois</b>                    | <b>469 785</b>                          | <b>496 385</b>   | <b>334 758</b>                              | <b>365 867</b>   | <b>804 543</b>              | <b>862 252</b>   |
| France                                      | 290 993                                 | 254 311          | 189 058                                     | 179 210          | 480 051                     | 433 522          |
| Autres pays de l'espace économique européen | 33 902                                  | 49 714           | 61 044                                      | 94 024           | 94 946                      | 143 738          |
| Pays des zones Amérique et Asie             | 25 017                                  | 56 805           | 28 327                                      | 46 870           | 53 344                      | 103 675          |
| Autres pays                                 | 2 512                                   | 6 316            | 4 899                                       | 4 273            | 7 411                       | 10 589           |
| <b>Total des ressources</b>                 | <b>352 424</b>                          | <b>367 146</b>   | <b>283 328</b>                              | <b>324 378</b>   | <b>635 752</b>              | <b>691 524</b>   |

Le produit net bancaire de BNP PARIBAS SA en 2011 pour l'ensemble de ses activités est réalisé à hauteur de 86% avec des contreparties appartenant à l'espace économique européen (86% en 2010).





## 7.e ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

| En millions d'euros   | Opérations<br>à vue au jour<br>le jour | Durée restant à courir |                     |                    |                  | Don't<br>Provisions | Total   |
|---|--|------------------------|---------------------|--------------------|------------------|---------------------|---------|
|   |  | Jusqu'à 3<br>mois      | De 3 mois à<br>1 an | De 1 an à 5<br>ans | Plus de 5<br>ans |                     |         |
| <b>EMPLOIS</b>  |  |                        |                     |                    |                  |                     |         |
| Caisse, banques centrales et CCP  | 40 496                                 | 893                    | -                   | -                  | -                |                     | 41 389  |
| Effets publics et valeurs assimilées  | 218                                    | 52 729                 | 8 242               | 26 594             | 28 745           | (1 048)             | 116 528 |
| Créances sur les établissements de crédit   | 9 186                                  | 184 311                | 30 905              | 57 979             | 29 487           | (469)               | 311 868 |
| Opérations avec la clientèle et crédit-bail   | 19 347                                 | 99 401                 | 31 356              | 96 978             | 87 676           | (6 727)             | 334 758 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe  | 4 386                                  | 29 546                 | 12 888              | 25 218             | 23 979           | (2 788)             | 96 017  |
| <b>RESSOURCES</b>   |  |                        |                     |                    |                  |                     |         |
| Dettes envers les établissements de crédit et Banques Centrales et CCP  | 29 251                                 | 214 930                | 24 917              | 64 939             | 18 387           |                     | 352 424 |
| Opérations avec la clientèle  | 45 756                                 | 185 877                | 22 861              | 21 873             | 6 961            |                     | 283 328 |
| Dettes représentées par un titre hors emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre (Note 4.f) | 703                                    | 56 917                 | 24 635              | 39 759             | 22 466           |                     | 144 480 |



## 7.f ETATS ET TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La création d'implantations par BNP Paribas SA, ou les filiales qui en dépendent au sein du Groupe constitué autour de BNP Paribas SA, dans les Etats considérés comme non coopératifs au sens de l'article 238-O A du CGI est soumise à une procédure spéciale d'autorisation par la Conformité. Ces implantations, conformément au principe d'uniformité et d'universalité du dispositif de contrôle interne du Groupe, et à son principe de " mieux disant déontologique", sont soumises aux règles du Groupe en matière de contrôle des risques de toute nature, de lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme et de respect des embargos financiers.

| Denomination                                      | % Intérêt | Forme juridique                   | Nature d'agrément          | Activité                         |
|---|-----------|-----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|
| <b>Brunei</b>                                     |           |                                   |                            |                                  |
| BNP Paribas Asset Management (B) SDN BHD          | 90,55     | SDN BHD (Private Limited Company) | Investment Advisor License | Gestion d'actifs                 |
| <b>Panama</b>                                     |           |                                   |                            |                                  |
| BNP Paribas - succursale Panama                   | 100,00    | Sucursal                          | Licence bancaire           | Inactive - en cours de radiation |
| BNP Paribas (Panama) SA                           | 99,68     | Sociedad anonima                  | -                          | Inactive - en liquidation        |
| BNP Paribas Wealth Management - succursale Panama | 100,00    | Sucursal                          | Licence bancaire           | Inactive - en cours de radiation |
| <b>Philippines</b>                                |           |                                   |                            |                                  |
| BNP Paribas - succursale Manille                  | 100,00    | Branch                            | Licence bancaire offshore  | Banque commerciale               |